

Faux départ pour l'examen d'entrée en médecine

Un certain nombre d'éléments techniques restent à régler avant un retour probable la semaine prochaine sur la table du gouvernement.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

C'est ce qui s'appelle un faux départ. Alors qu'un accord semblait avoir été obtenu au sein du gouvernement Wallonie-Bruxelles pour l'organisation d'un examen d'entrée en médecine et dentisterie en Belgique francophone, l'avant-projet de décret a été in extremis remis au placard.

Officiellement, le dossier est en délibéré «*le temps de régler des éléments techniques*». Ce n'est pas le principe de l'épreuve qui est en cause, mais plutôt sur la sécurité juridique du mécanisme envisagé, notamment l'organisation de l'examen de manière décentralisée dans les cinq facultés de médecine plutôt que de manière centralisée dans un seul lieu, comme cela se fait en Flandre.

Autre point qui reste à trancher: organiser l'examen en une ou deux sessions? Le texte initial du ministre Jean-Claude Marcourt (PS) prévoit une seule session en 2017 (compte tenu de l'urgence) et laisse la porte ouverte à une procédure en deux sessions à partir de 2018. Or le principe d'une seule session pourrait, nous dit-on, poser problème par rapport au «*décret résidents*» qui

concerne principalement les étudiants français inscrits dans les facultés belges. Auquel cas le texte pourrait être attaqué par les instances européennes.

Enfin, le gouvernement prendra sans doute le temps aussi de répondre aux inquiétudes manifestées par les facultés de médecine de Mons et de Namur par rapport à leur financement. Les étudiants en médecine sont dans la catégorie B, la plus valorisée financièrement. L'avant-projet veut faire passer les bacheliers dans la catégorie A, synonyme d'une perte de financement. Or Namur et Mons ne proposent que le cursus de bachelier. On comprend dès lors leurs inquiétudes.

L'avant-projet de décret pourrait toutefois déjà revenir sur la table du gouvernement dès la semaine prochaine. Le gouvernement semble en effet bien décidé à faire aboutir le dossier. Il aurait déjà prévu un budget de 800.000 euros pour organiser l'examen.

Le temps presse en effet. Après l'invalidation cet été par le Conseil d'État du concours en fin de premier bachelier, la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), exige à présent l'adoption préalable par les francophones d'un examen d'entrée en médecine. Sans quoi, elle ne délivrera aucun nouveau numéro Inami aux étudiants francophones engagés dans ces études, a-t-elle clai-

rement fait savoir en septembre.

Or, les étudiants actuellement engagés en dernière année de médecine doivent signaler d'ici fin décembre la spécialisation qu'ils comptent poursuivre l'année prochaine. Et ce choix, ils ne pourront le formaliser que s'ils ont bien reçu d'ici là le précieux sésame de la ministre.

Étudiants mécontents

En attendant, les associations étudiantes ont une nouvelle fois fait part de leurs réticences par rapport au principe d'un examen d'entrée. Elles s'inquiètent en outre de l'intention initiale du gouvernement de n'organiser qu'une seule session en 2017. Cette session aurait lieu durant la première quinzaine de septembre. «*Cela place les étudiants dans une situation d'incertitude car ils ne savent pas s'ils ont réussi que quelques jours à peine avant que les cours ne commencent*», estime Opaline Meunier, présidente de l'Unécof. Pas facile dans ces conditions de trouver un logement par exemple. Elle estime en outre «*totalelement exorbitant*» le montant de 800.000 euros prévu pour organiser l'examen.

«Les étudiants seront dans une situation d'incertitude.»

OPALINE MEUNIER
PRÉSIDENTE - UNECOF